

L'Office du lait

L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT) est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par décret du 18 mars 1983 et placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et des ministères de l'Économie et du Budget. Son directeur est nommé par décret, sur proposition des ministres de tutelle.

L'ONILAIT est responsable de l'application en France des quotas laitiers et des mécanismes communautaires de gestion des marchés des produits laitiers. INTERLAIT est une société anonyme liée à l'ONILAIT par une convention qui met l'ensemble du personnel de la société à la disposition du directeur de l'ONILAIT. M. Jean-Claude DEBAUDRE est président directeur général d'INTERLAIT. Le directeur de l'ONILAIT remplit les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la société.

ORGANIGRAMME AU 1^{ER} MARS 1996

